INFORMATION SUR LA GESTION DU DOSSIER MEDICAL DE SANTE AU TRAVAIL (DMST)

SANTRA PLUS en tant que responsable de traitement, traite vos données à caractère personnel pour respecter une obligation légale, posée par le Code du Travail et le Code de la Santé Publique Les informations sont recueillies via la fiche de renseignement remplie préalablement au rendez-vous médical puis lors des échanges avec les membres du Service de Prévention et de Santé au Travail (**SPST**)

Les données personnelles que vous fournissez à SANTRA PLUS sont utilisées pour :

- Compléter, constituer et gérer le dossier médical de santé au travail ;
- Permettre au SPST de rédiger la fiche d'entreprise qui est un document informant l'employeur des risques professionnels et des effectifs des travailleurs qui y sont exposés, ainsi que des moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés que le service a mis en évidence.

La tenue du dossier médical en santé au travail ainsi que la rédaction de la fiche d'entreprise sont obligatoires.

Quelle est la durée de conservation des données collectées ?

Elles sont conservées en principe pendant 40 ans à compter de la dernière visite à SANTRA PLUS, dans la limite d'une durée de 10 ans à compter du décès de la personne.

Par exception pour les travailleurs susceptibles d'être exposés à des risques particuliers, la durée de conservation du DMST plus longue, respectant les règles spécifiques posées par le Code du Travail.

Qui peut recevoir communication des informations ?

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier médical l'équipe Santé Travail de SANTRA PLUS, les Groupes d'alerte en santé travail, en charge d'organiser la réponse aux signalements d'événements sanitaires inhabituels survenant en milieu professionnel et le médecin inspecteur du travail.

L'employeur peut également recevoir communication de certaines d'informations dans le respect du secret médical.eeee Ainsi, il obtient communication des avis et propositions de mesures individuelles d'aménagement des conditions de travail que le SPST émet consécutivement à l'évaluation de l'état de santé du travailleur telles que les avis d'aptitude ou d'inaptitude, les mesures individuelles d'aménagement d'un poste. En revanche, il ne peut pas accéder aux éléments médicaux présents dans votre dossier médical justifiant les avis et propositions formulés par le SPST.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation de l'utilisation de vos données personnelles.

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de SANTRA PLUS à l'adresse

suivante : dpo@santraplus.fr . Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : Politique de confidentialité » Santra Plus

Si vous estimez, après avoir contacté SANTRA PLUS, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Comment avoir accès à son Dossier Médical de Santé au travail (DMST)

Pour toute demande d'accès à votre DMST :

- Vous pouvez soit faire **une demande par courrier avec accusé de réception** au médecin du travail en charge de votre suivi, à l'adresse postale suivante :

SANTRA PLUS
A l'attention du DPO/service Qualité
Nom du médecin du travail
3 rue des sports
76700 Gonfreville L'Orcher

Le dossier pourra alors être consulté sur place, dans les locaux du service de santé au travail en charge de votre suivi ou ;

Une copie du dossier pourra vous être envoyée à votre domicile ou au cabinet de votre médecin traitant.

- Soit exercer **une demande d'accès par courriel** auprès de notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@santraplus.fr

En cas de réponse favorable, votre DSMT vous sera transmis par messagerie sécurisée.

Pour toute information concernant le traitement de vos données à caractère personnel vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données ou (DPO) à l'adresse suivante : dpo@santraplus.fr

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).